



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Ploemeur, le 11 SEP. 2018

DDAT : SERVICE VIE ASSOCIATIVE  
Dossier suivi par Philippe Le Gleut  
Tél : 02 97 86 40 35  
Mail : relais.associatif@ploemeur.net

N/REF. RL/PLG/NG – 2018 – 206

Objet : subvention 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous avez bénéficié en 2018 d'une subvention de la ville de Ploemeur.

Si vous souhaitez solliciter la commune dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, il vous appartient de retirer auprès des services vie associative ou sports l'ensemble des documents. Ils sont également téléchargeables à partir du site internet [www.ploemeur.com](http://www.ploemeur.com) rubrique « ma vie associative ». Ils doivent être retournés complétés, **au plus tard le lundi 15 octobre 2018**, accompagnés des pièces suivantes :

- ✉ Copie du courrier adressé aux services préfectoraux précisant la composition du bureau de l'association.
- ✉ Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- ✉ Attestation d'assurance en cours de validité
- ✉ Le bilan certifié conforme du dernier exercice comptable de votre association faisant apparaître notamment les éventuels éléments d'actif (valeurs immobilières, mobilières et financières)
- ✉ Le bilan certifié conforme de la dernière édition de votre projet si celui-ci est régulier (uniquement pour les subventions de projet)
- ✉ Relevé d'identité bancaire (R.I.B.)

Il est à noter que les services municipaux ne traiteront aucun dossier incomplet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

*Ronan Loas*

Le Maire,  
Vice-Président du Département du  
Morbihan,

Ronan LOAS



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex